



CONSEIL MUNICIPAL
CE 6 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 6 mai 2014 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	M. Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	Mme Isabelle Proulx	Conseillère no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00 ; de plus, il souhaite la bienvenue à monsieur le conseiller Sylvain Audet qui a été élu par acclamation le 2 mai 2014.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 312-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 6 mai 2014**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Séance régulière du 1^{er} avril 2014
- 3.2 Séance extraordinaire du 15 avril 2014

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande citoyen du 40 rue Desmarais
- 4.2 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Abitibi-Ouest
- 4.3 Lettre du CSSSAB à la MRCAO : Internet haute vitesse infrastructure pour la santé du milieu
- 4.4 Demande d'appui pour un permis de taxi (adapté)

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de avril 2014 : (48 436,02 \$)
- 5.2 Dépôt du rapport budgétaire fin de la période 3
- 5.3 Nomination de l'auditeur externe : exercice financier 2014

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Convention SPC Desjardins : autorisation de signature
- 6.2 Politique familiale municipale : autorisation de signature pour demande de subvention
- 6.3 Validation des mesures de 2 débitmètres : distribution eau potable
- 6.4 Brosses pour balai mécanique
- 6.5 Politique de compostage : information

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi contrat entretien des chemins . été 2014
- 7.2 Programme de aide à l'amélioration du réseau routier municipal . fermeture dossier 2011
- 7.3 Programme de aide à l'amélioration du réseau routier municipal- nouvelle demande 2014
- 7.4 LS-419 Paiement de honoraires Stavibel
- 7.5 Budget supplémentaire Stavibel
- 7.6 Programme Infrastructures Québec Municipalités-conduites sous-volet 1.5 . nouvelle demande 2014

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Adoption du règlement numéro 07-2014; règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Festivités St-Jean
 - chapiteau
 - feu de joie
- 9.2 Tarification pour gym

10. DIVERS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 313-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} AVRIL 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} avril 2014.

Rés.314-2014

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 DEMANDE CITOYEN DU 40 RUE DESMARAIS

M. le maire donne l'information aux membres du conseil à l'effet que le citoyen au 40 rue Desmarais informe du fait des dommages survenus à sa structure de fondation et le dossier a été référé aux assureurs pour enquête.

4.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Les membres du conseil sont informés d'une correspondance entre le MAMROT et la MRCAO dans laquelle il est mentionné que le contenu du schéma révisé devra être revu en ce qui concerne plusieurs éléments. Copie du document est transmis aux conseillers pour leur information.

4.3 LETTRE DU C.S.S.S.A.B À LA MRCAO : INTERNET HAUTE VITESSE INFRASTRUCTURE POUR LA SANTÉ DU MILIEU

Les maires des municipalités sont en copie conforme d'une lettre que le C.S.S.S.A.B adresse pour plaider favorablement afin que l'internet haute vitesse soit dispensé à la grandeur du milieu rural faisant valoir l'impact majeur sur l'offre de service du C.S.S.S.A.B ainsi que la santé des gens.

4.3 DEMANDE D'APPUI POUR UN PERMIS DE TAXI (ADAPTÉ)

Attendu que la Ville souhaite une offre de service de transport des plus diversifiée et de bonne qualité en faveur de tous les citoyens et particulièrement pour les personnes en perte d'autonomie;

Rés.315-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement d'appuyer la demande de permis de taxi de Madame Ginette Tanguay.

5. FINANCES

Rés.316-2014

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2014 : (48 436,02 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte et secondé par madame la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 48 436,02 \$.

COMPTES À PAYER EN AVRIL 2014

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE FIN DE LA PÉRIODE 3

Il est déposé le rapport budgétaire au 31 mars 2014.

5.3 NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE : EXERCICE FINANCIER 2014

Considérant que la loi des Cités et Ville (2002) prévoit que les contrats professionnels à caractère exclusifs, dont les services de vérificateur externe, doivent faire l'objet d'un appel d'offres Qualité/Prix . 3 années;

Considérant que la Ville peut aussi s'entendre gré à gré avec une firme professionnelle de comptables agréés pour la réalisation d'un mandat de vérification pour une année seulement;

Considérant que la firme Legault Savard & associés reste en poste comme vérificateur externe jusqu'à une nouvelle nomination;

Rés.317-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que la directrice générale Lise Boucher fasse le lancement d'un appel d'offres pour obtenir de la part de firmes comptable, des offres de service pour le mandat de vérification de la Ville de Duparquet pour les trois (3) exercices financiers se terminant le 31 décembre de chacune de ces années, soit 2014, 2015, 2016.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 CONVENTION SPC DESJARDINS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que Desjardins, La Caisse de l'Abitibi-Ouest, modifie les frais de service 2014 ainsi que le service de perception de comptes à compter du 1^{er} juillet 2014;

Attendu que la Ville peut signer une nouvelle convention avant le 1^{er} juillet 2014; nouvelle convention dont les termes financiers sont avantageux pour la Ville;

Rés.318-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que madame Lise Boucher, directrice générale sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet une nouvelle convention avec Desjardins, la Caisse de l'Abitibi-Ouest, pour apporter des changements aux modalités du Service de perception de comptes.

6.2 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que la Ville souhaite demander un soutien financier et technique au Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales 2014-2015;

Rés.319-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement que la directrice générale Lise Boucher soit par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet une demande de soutien financier de 5 000 \$ au Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

6.3 VALIDATION DES MESURES DE 2 DÉBITMÈTRES : DISTRIBUTION EAU POTABLE

Attendu qu'il est requis par le MAMROT que les Villes et municipalités doivent faire calibrer annuellement les débitmètres qui mesurent l'utilisation de l'eau potable;

Attendu que la Ville a demandé des offres de services pour cette opération qui s'élèvent entre 2 136 \$ et 2 500 \$ pour faire calibrer 2 débitmètres;

Attendu que les coûts sont élevés et assumés par les payeurs de taxes et qu'il n'est nullement tenu en compte ni l'âge des équipements, ni la fréquence de la calibration, ni le fardeau fiscal engendré par cette opération;

Rés.320-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de laisser en plan cette exigence à moins que le MAMROT apporte son soutien financier pour calibrer les débitmètres. De plus, le conseil souhaite qu'il soit adressé une lettre au ministère pour faire connaître la position de la Ville pour cette exigence.

6.4 BROSSE POUR BALAI MÉCANIQUE

Considérant que la Ville a besoin de renouveler les brosses pour le nettoyage des rues pavées sur son territoire;

Considérant que le distributeur en région a soumis un prix pour un ensemble de brosses en polypropylène et acier 32 pouces diam 32x32x38;

Rés.321-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté à l'unanimité de procéder à l'achat d'un ensemble de brosses en polypropylène et acier 32 pouces de diamètre; brosses à installer sur le balai mécanique au montant de 1 324,62 \$ plus les taxes applicables.

6.5 POLITIQUE DE COMPOSTAGE : INFORMATION

Information est donnée aux membres du conseil que la MRCAO est à planifier un projet de collecte d'un 3^{ème} bac pour le compostage vers 2017. S'ensuit une discussion sur les enjeux.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 OCTROI CONTRAT ENTRETIEN DES CHEMINS . ÉTÉ 2014

Attendu que la Ville a reçu 2 propositions pour la location d'une niveleuse au taux horaire pour faire l'entretien des chemins en concassé;

Attendu que les propositions reçues sont les suivantes :

- L'entrepreneur Alain Gagné de Duparquet au taux de 85,00 \$ de l'heure;
- Jean-Guy Roy entrepreneur inc. de Gallichan au taux de 88,00 \$ de l'heure;

Rés.322-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu à l'unanimité de confirmer le contrat au taux horaire à l'entrepreneur Alain Gagné.

7.2 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL . FERMETURE DOSSIER 2011

Attendu que en juin 2011, le MTQ a accordé une subvention de 20 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration de la rue Principale;

Attendu que 2 avances sur cette subvention totalisant 16 000 \$ ont été encaissées par la Ville et qu'un montant de 4 000 \$ reste à venir;

Attendu que les travaux ont été effectués en septembre 2011 quant à la réfection de l'asphalte de la rue Principale au montant de 68 127,15 \$ incluant les taxes applicables; les travaux ont été effectués par Lamothe div. De Sintra inc.

Rés.323-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Principale dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

7.3 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL . NOUVELLE DEMANDE 2014

Attendu que La Ville de Duparquet désire se prévaloir du soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014;

Attendu que les priorités sont évaluées à approximativement 45 010 \$ et sont établies comme suit :

- Réfection de la bordure, du trottoir et de l'asphalte sur la rue Desmarais;
- Réfection de l'asphalte le long de la rue Principale secteur Est;
- Asphaltage à l'intersection du chemin du Moulin et du chemin Gamache;
- Réfection asphalte rue des Pionniers;

Rés.324-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté à l'unanimité de demander le soutien financier relativement à la réalisation des travaux priorités. De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet la demande de subvention à cet effet.

7.4 LS-419 PAIEMENT D'HONORAIRES STAVIBEL

Attendu que les travaux consistent en la réfection de la conduite d'eau potable sur le chemin du Lac et Stavibel sont les ingénieurs en titre sur ce projet;

Attendu que Stavibel a présenté une facture pour honoraires professionnels à ce jour au montant de 2 125,83 \$ incluant les taxes applicables; et ce, après avoir appliqué un crédit d'honoraires de (2 185,86 \$);

Rés.325-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de procéder au paiement des honoraires de 2 125,83 \$;

Attendu que dans le cadre du projet LS-419, la Ville a rencontré des sols contaminés et la caractérisation des sols a coûté en honoraires d'ingénieurs chez Stavibel 3 048,43 \$ incluant les taxes applicables; sur un budget de 5 443,00 \$;

Rés.326-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement d'acquiescer la facture de Stavibel de 3 048,43 \$;

7.5 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE STAVIBEL

Attendu qu'il reste à réaliser des travaux sur le projet LS-419 pour approximativement 25 000 \$; et que le budget prévu pour les honoraires de Stavibel tire à sa fin;

Attendu que les honoraires professionnels de Stavibel sont entièrement assumés dans le cadre du soutien financier de la Programmation TECQ 2010-2013;

Rés.327-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, et adopté à l'unanimité de réviser le budget d'honoraires de Stavibel pour le LS-419 pour un montant additionnel de 4 619,00 \$ incluant les dépenses et excluant les taxes.

7.6 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS (PIQM) . CONDUITES SOUS-VOLET 1.5 . NOUVELLE DEMANDE 2014

Attendu que le segment d'aqueduc CA-60 sur la rue Desmarais ne peut être exécuté dans le cadre de la Programmation TECQ 2010-2013 étant donné que les fonds sont insuffisants dans ce cadre parce que le tronçon du chemin du Lac a engendré des coûts plus élevés que prévus;

Attendu que ce tronçon d'aqueduc CA-60 sur la rue Desmarais est déjà approuvé prioritaire par le MAMROT dans le cadre de la Programmation TECQ 2010-2013;

Attendu que la Ville veut se prévaloir du PIQM sous-volet 1.5 . conduites pour financer la rue Desmarais et que ce tronçon d'aqueduc est déjà octroyé à CML entrepreneur dans le cadre d'un appel d'offres public et conditionnel à l'obtention d'un soutien financier;

Rés.328-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que la Ville de Duparquet présente une demande de soutien financier dans le cadre du PIQM . conduites sous-volet 1.5 pour la réalisation du segment d'aqueduc CA-60 sur la rue Desmarais. De plus, la directrice générale est autorisée par la présente à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet tout document nécessaires pour acheminer la demande au MAMROT.

8. RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2014; RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA ZONE 403

CONSIDÉRANT qu'un projet de garage dans la zone 403 a été présenté à la Ville de Duparquet et que sa hauteur est d'environ 10 m alors que la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment accessoire dans cette zone est de 5 m ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Duparquet considère que la hauteur projetée aura peu d'incidence négative sur le voisinage si le bâtiment est localisé à une certaine distance des terrains voisins ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal du 7 janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 4 mars 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique s'est tenue le 31 mars 2014 à 19h30 au Centre des Loisirs de Duparquet;

CONSIDÉRANT que la procédure de enregistrement des personnes habiles à voter est terminée le 16 avril 2014 et que comme résultat aucune personne n'est venue signer le registre;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'ensemble des procédures et en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 135, le conseil peut adopter ledit règlement sans changement;

Rés.329-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par monsieur le conseiller Alain Letarte, et résolu unanimement d'adopter le présent règlement.

1. Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403 » et porte le numéro 07-2014. Il modifie le Règlement de zonage de la Ville de Duparquet, numéro 269, tel que modifié par le règlement 06-2008.

2. La page 75 du Règlement de zonage est modifiée en remplaçant, dans la colonne de la zone 403 et à la ligne « Hauteur maximale bâtiment accessoire », l'inscription de « 5 » par « 5 (1) », et par l'ajout de la note suivante au bas du tableau : « (1) La hauteur maximale est de 10,5 m si le bâtiment est localisé à plus de 5 m de la limite d'un terrain appartenant à un autre propriétaire. ».

3. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN

- Chapiteau

ATTENDU QUE le comité des Loisirs possède un chapiteau et souhaite l'installer à proximité du centre des Loisirs lors des diverses activités estivales en l'occurrence les festivités de la St-Jean-Baptiste;

Rés.330-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement d'autoriser le Comité des Loisirs à installer son chapiteau à différentes activités qu'il organise entre les dates suivantes : du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} octobre 2014. Après cette date, il n'est plus permis d'installer le chapiteau à proximité du Centre des Loisirs et sur tout autre terrain appartenant à la Ville. Il est aussi requis que le Comité des Loisirs avise la Ville à chacune des activités afin de suivre les événements qui sont couverts par les assureurs de la Ville.

- Feu de joie

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste et que pour cette même occasion est aussi favorable à l'activité du feu de joie; toutefois, la préparation de cette activité doit se réaliser à certaines conditions;

Rés.331-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que les règles suivantes doivent être respectées pour favoriser la cueillette du bois servant à alimenter le feu :

1. Les citoyens peuvent apporter du bois de construction/démolition au Centre des Loisirs à tous les mercredi du mois de juin, c'est-à-dire les mercredi 4 juin, 11 juin, et 18 juin 2014 de 9h00 à 17h00 seulement.
2. Les citoyens peuvent aussi apporter du bois de construction/démolition au Centre des Loisirs le samedi 20 juin 2014 de 9h00 à 17h00 seulement.
3. Avant d'être déposé à l'endroit prévu, les piles de bois doivent être inspectés et approuvés par l'inspecteur de la Ville ou toute autre personne autorisée à le faire; tous les matériaux impropres au brûlage sont interdits tels que les

bardeaux d'asphalte, les papiers noirs de goudron, les pneus, le gyproc et autres

9.2 TARIFICATION POUR GYM

ATTENDU QU'il y a une petite salle adjacente à la salle des équipements du centre de conditionnement physique et que la Ville veut la mettre à la disposition du public pour la location;

Rés.332-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement que les tarifications

10. DIVERS

Monsieur le maire informe le conseil que 2 personnes recevront une mention spéciale pour avoir accompli plusieurs années de bénévolat au sein de la Bibliothèque en l'occurrence madame Lise Baron ainsi que madame Gaétane Gionet.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Isabelle Proulx nous parle que les activités du défi 5-30 sont toujours en cours, que les citoyens sont invités à participer à la brochette de fruits ainsi qu'une activité surprise pour les enfants.

Madame la conseillère Sylvie Lafortune s'interroge sur un terrain à vendre par la Ville au coin de la rue Principale et de la rue de La Sarre;

Madame la conseillère Solange Gamache nous informe du succès qu'a remporté la soirée du 22 mars 2014 où le comité des Loisirs a réalisé un bénéfice de 1 891,41 \$.

12. PAROLE AU PUBLIC

Il est question du Golf à Duparquet.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.308-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h40.